



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Bruno POUPAULT
Inspecteur d'académie,
Inspecteur pédagogique régional de
Sciences économiques et sociales

à Mesdames et Messieurs les professeurs de
Sciences économiques et sociales

s/c de Mesdames et Messieurs les
Chefs d'établissement

Poitiers, le 11 septembre 2019

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne
Évaluation
et expertise
pédagogique

Corps d'inspection

IA-IPR 2018-2019
ipr@ac-poitiers.fr

Affaire suivie par
Bruno POUPAULT

Courriel
Bruno.Poupault@ac-poitiers.fr

Téléphone
05 16 52 65 73
05 16 52 64 82

Télécopie
05 16 52 65 69

Adresse postale
22 rue Guillaume VII le
Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers cedex

Objet : lettre de rentrée 2019

Préambule commun à toutes les disciplines

Mesdames et Messieurs les professeurs,
Chères et chers collègues,

Nous vous souhaitons une très bonne rentrée scolaire après des vacances bien méritées pour tous.

Notre académie affiche de bons résultats aux examens, résultats qui témoignent du travail de qualité que vous avez réalisé dans le quotidien de la classe, dans vos disciplines et spécialités respectives. Nous saluons votre accompagnement des élèves dans leur parcours, de la préparation à l'orientation, jusqu'à leur affectation dans le supérieur. Tous ces éléments montrent votre engagement au service des élèves et de leur réussite.

L'actualité de l'enseignement secondaire reste bien évidemment la réforme des lycées. Les corps d'inspection, avec les chefs d'établissements, sont à vos côtés pour la mise en œuvre des nouveaux programmes et des nouvelles modalités d'évaluation (Epreuves Communes de Contrôle Continu). De manière plus générale, la réforme du lycée invite à un travail d'équipe disciplinaire, voire interdisciplinaire, plus resserré, que nous appelons de nos vœux encore cette année.

L'équité de traitement des élèves, au moment du choix des sujets d'E3C et la construction collective des attendus de correction, est à ce prix. Un document de préconisation de mise en œuvre des E3C, réalisé avec le concours de chefs d'établissements, des corps d'inspection et de la Division des Examens et Concours, a été envoyé dans tous les lycées généraux et technologiques de l'académie. Les IA-IPR des disciplines concernées par les E3C vous feront part des modalités d'accompagnement prévues pour vous assister à la fois dans le choix des sujets, mais aussi dans la confection des attendus de correction pour la première salve des E3C. La réforme du lycée réaffirme également l'importance de la préparation des élèves aux études supérieures, et ce sont sur des compétences transversales, telles qu'*apprendre à apprendre*, et la mise en œuvre d'un *travail personnel de l'élève* efficace, que se joue grandement la réussite des étudiants. La mission de professeur principal est, dans ce contexte, essentielle et nous savons l'investissement qui est le vôtre auprès des élèves et de leurs familles.

Les priorités ministérielles autour de l'apprentissage et du renforcement des savoirs fondamentaux, de la Maternelle au lycée, sont réaffirmées. La construction de la maîtrise de la langue, à l'écrit et à l'oral, le respect d'autrui, sont l'affaire de tous. Une réflexion interdégré et intercycle sur la progression des apprentissages en Français et Mathématiques notamment, est nécessaire et peut être construite par le biais des actions de liaisons déjà existantes entre le collège et le lycée, grâce aux formations d'initiatives locales proposées ou à des rencontres que vous pouvez initier avec l'aide de vos chefs d'établissements. Nous restons à votre écoute pour faciliter ces temps d'échanges, de mutualisation de pratiques, de construction de progressions communes qui fluidifient le parcours des élèves et concourent, pour les enseignants, à renforcer l'expertise disciplinaire. Ces temps de mutualisation peuvent aussi s'appuyer sur des observations croisées entre pairs, en dehors de tout cadre institutionnel, en s'inspirant librement du dispositif *Classes Ouvertes* par exemple.

Dans l'attente d'un texte précis sur l'épreuve orale de fin de Terminale, nous attirons votre attention sur la nécessité de travailler, dans le quotidien de la classe, la prise de parole des élèves et la construction d'une argumentation étayée, selon des modalités pédagogiques variées. Nous vous rappelons que l'oral est un puissant marqueur social et devient, dans l'objectif de construction des compétences du XXI^{ème} siècle, un enjeu majeur de notre système éducatif. Les enseignants dans la classe sont les premiers acteurs susceptibles d'agir sur les paramètres multiples liés à la prise de parole. Sur ce point aussi, lors des diverses actions de formation, nous vous accompagnerons pour vous aider à adopter des stratégies idoines et susceptibles de faciliter la prise en charge de ce nouvel enjeu.

Partie spécifique aux Sciences économiques et sociales

Chères collègues, chers collègues,

J'espère que ces premières journées après la rentrée se passent dans les meilleures conditions. Je tiens à féliciter les lauréats des concours et souhaite la bienvenue à celles et ceux qui rejoignent l'académie. Ils peuvent compter sur le meilleur accueil des équipes en place. Je souhaite remercier, d'une part, les collègues qui, en tant que tuteur, participent à la formation des professeurs stagiaires qui débutent dans le métier et, d'autre part, les formateurs qui vous accompagnent dans le cadre des formations académiques afin de faire évoluer vos pratiques pédagogiques, au service de la réussite de tous les élèves, et répondre aux orientations nationales et académiques. La réforme du lycée invite à relancer le travail disciplinaire en commun dans vos établissements et au niveau académique.

1-Baccalauréat

Le taux de réussite académique au baccalauréat de la série ES en juin 2019 est de 91,2%. Il est en léger recul par rapport à 2018 (91,8%) mais reste supérieur de 0,5 point au taux national. 9,6% des admis ont obtenu la mention TB, 14,7% la mention B et 24,5% la mention AB.

Taux de réussite au baccalauréat général

	2019
France métropolitaine + DOM	91,2
Dont : L	91,6
ES	90,7
S	91,4
Académie de Poitiers	92,3
Dont : L	91,1
ES	91,2
S	93,4

Source : MENJ-MESRI-DEPP

Taux d'admission par spécialité – Académie de Poitiers...

Spécialité	Effectifs (présents)	Répartition en %	Admis en %
ECONOMIE APPROFONDIE	310	9,1	91,3
MATHEMATIQUES	1791	52,4	92,2
SCIENCES SOCIALES & POLITIQUES	1316	38,5	89,9
Ensemble	3417	100,0	91,2

Source : Service Statistique Académique

...et par département

	Admis en %
Charente	93,6
<i>Economie approfondie</i>	93,2
<i>Mathématiques</i>	94,1
<i>Sciences soc. et pol.</i>	93,0
Charente-Maritime	90,8
<i>Economie approfondie</i>	92,2
<i>Mathématiques</i>	92,3
<i>Sciences soc. et pol.</i>	88,6
Deux-Sèvres	92,0
<i>Economie approfondie</i>	92,5
<i>Mathématiques</i>	93,0
<i>Sciences soc. et pol.</i>	90,2
Vienne	89,4
<i>Economie approfondie</i>	87,1
<i>Mathématiques</i>	89,8
<i>Sciences soc. et pol.</i>	89,4

Source : Service Statistique Académique

Ces bons résultats sont le fruit de votre implication au quotidien dans la préparation des élèves aux épreuves du baccalauréat. Pour poursuivre en ce sens, il importe, au sein de chaque établissement, d'examiner avec soin les résultats de vos élèves de façon à identifier leurs besoins et y répondre par une action concertée entre les professeurs de Sciences économiques et sociales et ceux des autres disciplines.

2-Orientations pour nos enseignements

L'accompagnement de la réforme du lycée

L'enseignement des SES en seconde, devenu obligatoire pour tous les élèves, s'appuie sur un nouveau programme qui s'articule autour de six questionnements déclinés en objectifs d'apprentissage. L'introduction d'un chapitre de science politique permet de renforcer l'identité de notre enseignement et son caractère pluridisciplinaire. C'est un signal fort qui doit être envoyé aux élèves de seconde relativement à leur choix d'enseignements de spécialité en classe de première. Les professeurs de SES pourront aussi [accompagner les élèves de seconde à l'orientation](#), notamment dans la mise en œuvre du 1^{er} axe : *Découvrir le monde professionnel et s'y repérer*. Un nouveau programme entre aussi en vigueur cette année en classe de première : 12 questionnements et des objectifs d'apprentissage explicites. J'attire votre attention sur la logique de progressivité des apprentissages de la seconde à la terminale (l'année 2019-2020 est une année transitoire : le nouveau

programme ne s'appliquait pas en seconde l'année dernière et tous les élèves n'ont pas nécessairement eu un enseignement de SES). A la rentrée 2020, le [nouveau programme de terminale](#) sera enseigné. Les séries disparaissent et les Sciences économiques et sociales deviennent un enseignement de spécialité qui a été choisi par 39,5% des élèves de première générale de l'académie de Poitiers (38% au niveau national soit + 5 points par rapport au nombre d'élèves inscrits en 1^{ère} ES auparavant), après mathématiques, SVT et physique-chimie. Et les SES sont la spécialité qui apparaît le plus fréquemment dans les différentes combinaisons. Ces premières données nous invitent à un certain optimisme. La réforme permet des parcours plus divers et plus adaptés aux profils et aux projets des lycéens. L'enjeu reste important pour notre discipline en classe de seconde relativement au choix que les élèves devront faire en fin d'année. Il l'est aussi pour le niveau première puisque nous espérons que la plupart des élèves dont vous avez la charge souhaiteront poursuivre cet enseignement en terminale, par envie et pour se préparer à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Ceux qui abandonneront passeront une épreuve commune de contrôle continu (E3C) dont les modalités de mise en œuvre sont en cours de finalisation.

Pour vous accompagner dans la mise en œuvre de la réforme du lycée, une première journée de formation sur le nouveau programme de première vous est proposée avant la fin du premier trimestre :

19A0130212	49973	Individuelle	ACTUALISATION DES CONNAISSANCES EN SES
------------	-------	--------------	--

Cette formation portera sur le thème de **l'assurance, la protection sociale et la gestion des risques**, en lien avec le programme de première (regards croisés). Elle se déroulera sur une demi-journée, à La Rochelle, le jeudi 17 octobre après-midi. Selon le nombre d'inscrits, une demi-journée supplémentaire pourra être organisée à Poitiers. Le Plan Académique de Formation est en ligne sur le site académique. Vous avez **jusqu'au 27 septembre** pour vous inscrire sur l'[intranet académique](#) via GAIA Module individuel. Chaque enseignant peut émettre 4 vœux, que la formation soit disciplinaire ou non. En SES, les autres formations proposées sont les suivantes :

19A0130213	49974	Individuelle	SES USAGES PEDAGOGIQUES DU NUMERIQUE
19A0130219	49982	Individuelle	SES ECO-GESTION CONFERENCES BANQUE DE FRANCE (thème à déterminer, en lien avec les nouveaux programmes)

Une formation sur le nouveau programme de terminale fera l'objet d'un dispositif à public désigné. Elle n'apparaît donc pas au PAF.

Je vous invite à consulter l'[espace pédagogique SES du site académique](#). Vous y trouverez des ressources produites notamment par les rédacteurs du site et les formateurs qui ont animé les journées disciplinaires en juin 2019 et dont je tiens à souligner l'investissement et la qualité du travail réalisé. Les [fiches Eduscol](#) sont progressivement mises en ligne. Deux ressources sur le marché (programme de première) sont actuellement disponibles.

EMC

Les professeurs de SES ont vocation, avec d'autres disciplines, à prendre toute leur part dans l'Enseignement moral et civique (EMC) dont les [nouveaux programmes](#) entrent en vigueur cette année en seconde et première et à la rentrée 2020 pour le niveau terminale. Vous pouvez vous inscrire au PAF à certaines des formations proposées par le [Pôle civisme et citoyenneté](#).

Développer l'enseignement des SES dans une langue vivante étrangère

Pour développer notre participation aux sections européennes mises en place dans les établissements de l'académie, je vous encourage à passer la certification « Discipline non linguistique » (DNL). Vous trouverez toutes les informations utiles (rapports du jury...) sur le site [Autour des langues](#) (espace pédagogique de l'académie de Poitiers). Les inscriptions à la certification complémentaire pour la session 2020 seront ouvertes prochainement via un formulaire en ligne (depuis l'intranet académique).

Participer à la généralisation des usages pédagogiques du numérique

Il est essentiel que notre enseignement intègre toutes les potentialités pédagogiques qu'offre l'usage des nouvelles technologies. Pour vous aider à vous approprier ces nouveaux outils, des actions de formation sont mises en place au sein de vos établissements et dans l'académie. Je vous invite à vous y associer.

Le site SES académique propose de nombreuses ressources. Vous trouverez aussi sur le [portail Éduthèque](#) un accès gratuit à des milliers de ressources numériques pédagogiques émanant d'une vingtaine de grands établissements publics culturels et scientifiques. [Le portail EDU'Bases SES](#) recense les pratiques pédagogiques proposées par les académies afin d'accompagner le développement des usages des TICE, en relation avec les programmes de Sciences économiques et sociales au lycée. Le [réseau social Viaeduc](#) peut vous permettre de partager vos pratiques et ressources pédagogiques numériques utilisées en classe. Enfin, les compétences numériques sont désormais évaluées à l'aide de l'outil [PIX](#), plateforme en ligne d'évaluation et de certification de ces compétences.

Participer à la généralisation de l'Education au développement durable (EDD)

Le Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse est un acteur privilégié de la transition écologique et l'éducation au développement durable fait désormais partie intégrante de la formation des élèves et de leur éducation à la citoyenneté, de l'école élémentaire au lycée. [La circulaire 2019-121 du 27-08-2019](#) détaille la nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable – EDD 2030. Les programmes de Sciences économiques et sociales offrent de nombreuses possibilités pour sensibiliser les lycéens à cette question et notre enseignement peut être l'occasion de l'aborder à travers des problématiques spécifiques. En outre, l'EDD donne l'opportunité d'inscrire les SES dans des projets interdisciplinaires et de participer éventuellement à l'engagement de votre établissement dans une démarche de labellisation E3D (Etablissement en Démarche globale de Développement Durable).

3-Vie de la discipline

Au Plan national de formation, plusieurs actions sont ouvertes aux professeurs de SES :

- Les [Entretiens Enseignants-Entreprises](#) qui ont lieu chaque année fin août. En 2019 le thème était *Risques et opportunités*.
- [L'Economie aux Rendez-vous de l'histoire](#) à Blois du 9 au 13 octobre 2019.
- Les **Journées de l'économie** (JECO) à Lyon du 5 au 7 novembre.. Vous trouverez le programme et les modalités d'inscription sur www.journeeseconomie.org

Vous pouvez vous rendre aux Rendez-vous de l'histoire et aux JECO à titre individuel avec l'autorisation de votre chef d'établissement si cela vous amène à vous absenter pendant les cours.

L'opération **Prix lycéen « Lire l'économie »** reconduite chaque année peut constituer un support d'activités intéressantes avec vos classes. La liste des ouvrages retenus pour l'édition 2019 est à consulter sur [Eduscol](#).

La promotion de l'Economie sociale et Solidaire auprès de vos élèves peut s'appuyer sur la participation au programme **Mon ESS à l'Ecole**. Initié par L'ESPER, il propose aux équipes éducatives de conduire des projets de création d'entreprises éphémères de l'ESS avec leurs élèves. Pour en savoir plus www.monessalecole.fr

Enfin, vous pouvez inscrire votre classe, jusqu'au 11 octobre 2019, à [la 3ème édition du concours national "Les jeunes et la Sécurité sociale"](#) dont les thématiques sont : Pour une protection sociale universelle ; Comment se sentir plus acteur de la solidarité quand on est jeune ? Comment lutter contre l'isolement ? La protection sociale et l'égalité entre les femmes et les hommes.

4-Rendez-vous de carrière (PPCR), accompagnement individuel et collectif, visites d'établissement

Depuis la rentrée 2017 seules les visites entrant dans le cadre de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) donnent lieu à une inspection suivie d'un entretien avec l'IA-IPR puis d'un second entretien avec le chef d'établissement dans un délai de six semaines maximum. Les enseignants concernés en 2019-2020 seront prévenus au moins deux semaines avant ma venue dans l'établissement. Ce rendez-vous de carrière donnera lieu à un compte-rendu et une appréciation des évaluateurs et de l'autorité académique.

Les autres visites entrent dans le cadre de l'accompagnement individuel et collectif des enseignants. Ces visites sont des moments privilégiés d'analyse et d'échanges sur vos pratiques d'enseignement et votre action au sein de l'établissement. Elles sont l'occasion d'un dialogue sur vos perspectives d'évolution professionnelles. Elles sont aussi pour vous une opportunité pour développer une analyse réflexive sur votre enseignement. Aussi, je vous invite à me communiquer lors de mes visites un document de synthèse de votre action s'inscrivant dans cette démarche d'auto-évaluation. Pour construire ce document (de une à deux pages maximum), vous pouvez prendre appui sur le référentiel des compétences professionnelles des professeurs (Bulletin officiel, n°30 du 25 juillet 2013) et les missions des professeurs (Bulletin officiel, n°22 du 29 mai 1997).

J'attire votre attention sur quelques points qui seront privilégiés :

- La construction des séances et des activités qui prend en compte la diversité des élèves et des modes d'apprentissage ;
- Les modalités de mise en activité des élèves dans les séquences d'enseignement ;
- La place de l'oral dans la formation des élèves ;
- L'utilisation des outils numériques et leur plus-value pédagogique ;
- Les modalités de suivi et d'évaluation des acquis des élèves ;
- L'inscription dans des projets d'équipe disciplinaire ou interdisciplinaire et l'implication dans la vie de l'établissement.

Autant que possible mes visites donneront l'occasion de réunir l'équipe disciplinaire, afin de faire le point sur votre travail collectif, notamment sur les modalités d'évaluation des élèves, la construction de progressions et de démarches pédagogiques communes, la participation à d'autres enseignements (EMC, HGGSP, SNT) et à divers projets-dispositifs-instances, la place de la discipline dans l'établissement et l'implication de l'équipe dans la mise en œuvre de la réforme du lycée. Afin de rendre ces réunions plus efficaces, j'invite les équipes à formaliser un **projet d'équipe disciplinaire articulé au projet d'établissement** et à me le transmettre en amont de l'inspection.

Monsieur Pierre JOURDAIN, professeur au lycée Cordouan à Royan et chargé de mission d'inspection, me secondera.

Je vous remercie pour votre engagement professionnel au service de la réussite de tous les élèves.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous souhaite une excellente année et vous adresse mes plus cordiales salutations.

Bruno POUPAULT
IA-IPR de Sciences économiques sociales

